

Commission de suivi de site UGITECH

Compte rendu : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Unité Interdépartementale des Deux Savoie 129, avenue de Genève - 74000 Annecy /430, rue belle-eau - ZI des Landiers Nord - 73000 Chambéry téléphone 04 50 08 09 00 / 04 79 62 69 70 télécopie 04 50 08 09 20 / 04 79 69 51 61

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr> - <https://www.clicrhonealpes.com>

Compte rendu de la réunion de la CSS du 16 octobre 2024 Mairie d'Ugine

Liste des participants

Collège « administrations »

- M. Bruno CHARLOT, Sous-Préfet d'Albertville
- M. Jean-Pierre SCALIA, Adjoint à la cheffe de l'Unité Interdépartementale des deux Savoie, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme Chloé JOYEUX, risques technologiques au SIDPC
- M. Lionel VAYR, représentant le SDIS
- Mme Anne-Laure BORIE, ARS

Collège « collectivités territoriales »

- M. Umberto DIMASTROMATTEO, 4^e adjoint au maire d'Ugine
- M. Raphaël THEVENON, représentant le Président de la communauté d'agglomération Arlysère

Collège « exploitants »

- M. Frederic PERRET, Directeur de développement, UGITECH
- M. Benjamin DURANDARD, Responsable environnement, UGITECH
- Mme Virginie CORBIC, Responsable du service sûreté incendie environnement, UGITECH

Collège « riverains »

- M. Christian MANDERFELD, riverain de la commune d'Ugine
- M. Jean-Pierre BIGUET PETIT, Président APPE

Collège « salariés »

Compte-rendu de la réunion

Ouverture de la CSS

M. DIMASTROMATTEO ouvre la séance. M. SCALIA se présente et propose l'ordre du jour. Il annonce avoir bien reçu les questions complémentaires à l'ordre du jour, auxquelles il sera répondu en séance.

M. le Sous-Préfet remercie les participants pour leur présence et exprime le souhait que les échanges de cette séance soient clairs et constructifs, afin d'apporter un maximum de réponses aux questions qui pourraient être posées.

Approbation du compte-rendu de la CSS du 9 juin 2022

Le compte-rendu de la CSS du 9 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

DREAL

Un document présentant l'ordre du jour est projeté en séance :

- Retour sur la CSS du 09/06/22
- Présentation DREAL (actualités et inspections)
- Bilan des exploitants 2023
- Campagne d'information des populations
- Discussion

M. SCALIA présente les inspections réalisées par la DREAL depuis 2023. Elles sont au nombre de cinq, dont une inopinée.

La première inspection, en date du 17 mars 2023, visait à contrôler le Système de gestion de la sécurité (SGS) d'UGITECH, révisé le 24 janvier 2023. L'inspection s'est révélée satisfaisante, et seules quelques mises à jour ont été demandées.

La deuxième inspection, en date du 30 mai 2023, portait sur la thématique des déchets et leur traçabilité, étant donné que le ministère de l'Environnement s'est équipé de la plateforme nationale Track Déchets qu'il a rendue obligatoire à l'ensemble des industriels en juillet 2022. Ces derniers doivent enregistrer les mouvements entrants et sortants de leurs déchets sur cette plateforme, et l'inspection avait pour but de vérifier la bonne utilisation de cette plateforme par l'exploitant. Aucun problème n'a été constaté, ni aucune difficulté particulière. Mme CORBIC souligne le bon fonctionnement de l'outil Track Déchets.

M. SCALIA détaille ensuite l'inspection du 1^{er} juin 2023 sur la vérification des valeurs limites de rejets dans l'eau. Un contrôle inopiné a aussi été réalisé sur ce sujet, le 30 août 2023. Il a été constaté lors de ces deux contrôles des dépassements ponctuels de certaines valeurs réglementaires. L'exploitant a expliqué qu'un accident avait conduit à l'arrêt du site pendant un certain temps, puis que de nombreuses phases transitoires d'arrêts et de redémarrages avaient entravé la bonne régulation des rejets, du moins de la qualité des eaux rejetées. Pour autant, les réponses apportées par l'exploitant et son suivi mensuel ou trimestriel montrent que les valeurs sont redevenues conformes.

Une autre inspection a été menée sur l'eau en 2023 à cause de la forte sécheresse de cette année-là. Le préfet avait dû signer un arrêté-cadre sécheresse pour réduire la consommation d'eau de l'ensemble de la population, dont les industriels, et sur le volet industriel, il a été demandé de constituer des Plans de sobriété hydrique (PSH) qui devaient mettre en avant les efforts fournis par ces derniers pour réduire leurs consommations. Le 27 septembre 2023, la DREAL a donc inspecté le site d'UGITECH pour vérifier la bonne réalisation du PSH. UGITECH est aussi retenu au plan national eau parmi les entreprises devant se montrer exemplaires en matière de sobriété hydrique. En conséquence, la DREAL suivra l'exploitant de manière renforcée sur ce sujet et lui demandera des investissements supplémentaires pour réduire sa consommation. Divers contrôles sont dès lors à attendre : la DREAL vérifiera ainsi la réalité de cet engagement. L'inspection de sobriété hydrique sera faite annuellement. Le bilan de l'inspection du 27 septembre 2023 a conduit la DREAL à demander à UGITECH d'améliorer sa connaissance des consommations et des éléments perturbateurs qui viennent augmenter ces dernières. Concrètement, la DREAL a demandé à l'exploitant d'augmenter la fréquence des

relevés de compteurs et d'essayer d'évaluer les actions qui ont déjà conduit à des réductions de consommation.

Instructions des dossiers DREAL en 2023

La DREAL a instruit la mise à jour de l'étude de danger du laboratoire H₂S rédigé par l'exploitant. Cette instruction a donné lieu à un courrier préfectoral indiquant que ces modifications n'apportaient pas de modifications importantes à l'étude de danger, et qu'il n'y avait pas lieu de prendre des prescriptions complémentaires.

Dans le cadre de l'action séisme menée au niveau national à la suite de plusieurs épisodes dangereux, des études de danger ont été remises à jour en tenant compte du danger sismique. L'étude menée par UGITECH n'a pas apporté d'observation particulière de l'inspection.

Sur l'étude de danger et la notice de réexamen, qui a été initiée en 2023 et fait l'objet de nombreux échanges, un arrêté préfectoral a été signé le 2 août 2024 pour clore la notice de réexamen. Aucune évolution majeure n'est à retenir par rapport aux dangers préexistants.

En réponse à une question de M. MANDERFELD posée avant la séance au sujet de l'évolution éventuelle du périmètre de sécurité, *un document de la SIDPC est projeté en séance*. M. SCALIA explique que trois scénarios d'accident peuvent conduire à des effets en dehors du périmètre du site d'UGITECH :

- un incident à caractère toxique, destruction d'un camion d'acide fluorhydrique durant la phase de déchargement ; Un tel scénario conduirait à la mise à sécurité des personnes situées à 140 mètres autour du camion.
- un incident à caractère thermique, explosion d'un camion de GPL durant la phase de déchargement. Le périmètre de sécurité s'étendrait alors à un périmètre de 130 mètres.
- le troisième scénario reprend le deuxième, et met en avant le risque de bris de glace qu'un tel incident provoquerait à 140 mètres de distance.

De tels événements seraient susceptibles de toucher certaines habitations à la marge. Mme CORBIC précise que cette cartographie est extraite du PPI. Le périmètre de sécurité est inchangé depuis la dernière CSS.

M. le sous-préfet précise que le dispositif FR-Alert a aussi été testé le 15 octobre 2024. Il permet, en cas d'évènement particulier, d'envoyer un message FR-Alert à tous les téléphones portables situés à l'intérieur de la zone touchée par l'évènement et définie en fonction de celui-ci. Il s'agira d'un message écrit qui s'imposera à tous les téléphones, même s'ils sont en veille. En outre, ce message s'accompagnera d'une alarme sonore très puissante pour alerter également les personnes dont le téléphone est paramétré en mode silence.

M. VAYR remarque que dans certains dangers imposent de conserver les deux dispositifs :

- d'une part la sirène publique pour alerter les personnes situées en extérieur,
- le dispositif FR-Alert.

M. BIGUET PETIT JEAN rejoint la séance à 16 h 30.

Présentation du bilan par UGITECH

- Bilan annuel
- Projets de développement
- Réduction des consommations d'eau
- Travaux Mollières

Un diaporama est projeté en séance.

M. PERRET introduit la présentation d'UGITECH. En 2022, un accident chez UGITECH a interrompu une partie de sa production pendant plus de six mois, et il a fallu plus de 16 mois à l'entreprise pour retrouver sa capacité de production complète. Pendant cette période, le marché européen de l'industrie a été bouleversé par l'arrivée de concurrents indiens offrant des prix 40 % inférieurs à ceux des acteurs européens, rendant difficile pour UGITECH de maintenir sa position. L'entreprise a perdu une partie de son marché européen et connaît une

baisse d'activité de 25 à 30 %, ne produisant plus qu'environ 140 000 tonnes en 2024 contre 190 000 à 200 000 auparavant.

UGITECH a dû adapter ses opérations et renforcer ses pratiques de sécurité, tout en faisant face à la réduction du marché, notamment dans l'automobile. Actuellement, elle envisage d'adapter son organisation du travail pour maintenir son activité et prépare l'avenir en poursuivant sa politique de décarbonation, en adaptant son usine aux enjeux climatiques et en explorant de nouveaux marchés liés à la transition énergétique. Comme de nombreuses industries européennes, UGITECH doit relever d'importants défis pour garantir sa rentabilité tout en investissant dans le futur.

Mme CORBIC, responsable sûreté, incendie et environnement du site, se présente. M. DURANDARD, responsable environnement, se présente également et prend le relais de la présentation.

Depuis l'an 2000, UGITECH a fortement travaillé pour diminuer son empreinte sur le milieu naturel, à savoir sur les prélèvements en eau. Dans le cadre de la sécheresse de 2023, l'entreprise a rédigé un Plan de sobriété hydrique, et, par ailleurs, l'entreprise a déposé un dossier à l'Agence de l'eau pour se faire aider en vue d'une réduction des prélèvements de l'ordre de 10 % à l'horizon 2030.

UGITECH a aussi mené deux actions de réduction des prélèvements d'eau en milieu naturel depuis 2022 :

- réparation d'une fuite sur le réseau d'eau potable (30 000 à 40 000 m³ d'eau économisés par an);
- optimisation des débits d'eau refroidissant les transformateurs du Laminoir (150 000 à 200 000 m³ d'eau économisés par an).

En ce qui concerne la surveillance des tours aéroréfrigérantes et du paramètre légionelles, le site réalise des analyses PCR toutes les semaines et doit faire réaliser par un organisme externe des mesures mensuelles. En 2024, l'entreprise a connu un dépassement de plus de 100 000 UFC par litre sur le circuit CC3, et a donc immédiatement arrêté sa tour aéroréfrigérante pour enquêter sur cet événement. Cependant, l'analyse effectuée n'a permis l'identification d'aucune cause pouvant expliquer ce dépassement, puisque la surveillance interne avant et après le résultat du laboratoire était normale. Néanmoins, l'entreprise a mis en œuvre un protocole de suivi pendant trois mois prévoyant des mesures toutes les deux semaines, et réalisé un audit de contrôle six mois après le dépassement, à savoir au mois d'août 2024. Aucune non-conformité n'a été relevée, mais un plan d'action à trois mois a toutefois été rédigé pour corriger quelques mesures non effectives sur la situation du circuit.

Mme BORIE demande si l'entreprise a connu de nombreux dépassements en 2023 qui auraient pu imposer d'en alerter l'ARS. M. DURANDARD répond négativement.

Sur les rejets dans l'air, UGITECH surveille les émissaires à fréquence semestrielle ou annuelle. En 2023, l'efficacité globale de captation restait supérieure à 98 % et donc conforme à l'arrêté préfectoral de l'entreprise sur ce point. Le flux de poussières des fours électriques demeure largement en deçà du seuil de 150 grammes par tonne fixé également dans cet arrêté préfectoral.

M. SCALIA relaie la question d'un riverain qui perçoit une augmentation des fumées émises par l'aciérie. M. MANDERFELD confirme que quelques voisins s'inquiètent de cette hausse visible. M. DURANDARD explique qu'à la suite de l'accident de 2022 et des ajustements opérés, des dysfonctionnements ponctuels peuvent survenir, mais sont rapidement résolus par les techniciens, et les contrôles annuels confirment le bon fonctionnement des installations. M. BIGUET PETIT JEAN ajoute que les conditions météorologiques, notamment le vent, influent également sur la perception des fumées. M. DIMASTROMATTEO questionne l'impact de la baisse d'activité et de la réduction des flux tendus sur la performance du système, ce à quoi Mme CORBIC et M. PERRET répondent en précisant que les machines sidérurgiques sont effectivement conçues pour fonctionner en continu.

M. DURANDARD reprend la présentation et détaille les projets réalisés entre 2022 et le premier semestre 2024 :

- réhabilitation de la continuité écologique du Seuil des Mollières : démarrage du chantier en juillet 2024 pour une fin projetée en novembre 2024 (investissement de 700 000 euros avec une demande de subvention à l'Agence de l'eau) ;
- mise en place d'un décanteur déshuileur pour fiabiliser le traitement des eaux issues du Laminoin ;
- récupération en continu des battitures à RC8 ;
- campagnes réglementaires de mesure de PFAS dans les rejets aqueux (entre janvier et mars 2024, un seul composé s'est retrouvé avec une valeur juste au-dessus de la limite de détection).

M. SCALIA rappelle la réglementation sur les PFAS, qualifiés de "polluants éternels" dans les médias. Un arrêté ministériel du 20 juin 2023 oblige les industriels concernés à réaliser trois mesures de PFAS, espacées d'un mois chacune. Les dernières analyses, échelonnées dans le temps, ont été reçues durant l'été 2024. En Savoie, une trentaine d'industriels étaient concernés par cette obligation, et jusqu'à présent, aucune alerte majeure n'a été relevée.

Mme CORBIC reprend la présentation sur les principales réalisations entre 2022 et 2024, et rappelle qu'il avait été présenté à la CSS précédente le projet de raccordement des bâtiments administratifs sur le réseau de chaleur urbain (décorrélé de la mise en place de la récupération de chaleur), projet achevé en 2024.

M. PERRET présente ensuite le projet Ugi'ring à Château-Feuillet, qui vise à recycler divers déchets métalliques et de piles pour réintroduire les métaux nobles et rares dans le processus de fabrication d'UGITECH. Ce projet permettra, à terme, de réduire la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des sources de matières premières extra-européennes.

Mme CORBIC précise que pour permettre le transport des poussières et de boues d'hydroxyde métallique, Ugitech a déposé un dossier à l'a DREAL pour instruction. Ce projet consiste à la construction d'un silo permettant le mélange des poussières et des boues d'hydroxydes métalliques avant transport à La Léchère.

La feuille de route de décarbonation détaille les différents projets répartis en six axes :

- diffuser les résultats et s'impliquer dans les challenges de décarbonation de l'industrie ;
- économie circulaire / réduire l'empreinte carbone des matières premières et consommables ;
- utiliser des énergies propres et bas carbone ;
- optimiser les consommations en améliorant l'efficacité énergétique et en s'adaptant aux capacités du réseau ;
- améliorer la mobilité durable des salariés et du transport des produits ;
- innovation et anticipation.

UGITECH a également mené diverses actions d'accompagnement de ses clients. En particulier, elle mène des recherches sur le milieu hydrogène et, pour cela, elle a rendu une déclaration de modification de son laboratoire H₂S pour l'utilisation d'H₂. M. PERRET précise que la modification du laboratoire était importante dans le but de mieux tester les aciers et recevoir une homologation qui offrirait à l'entreprise la possibilité de rendre aux clients le produit le plus exigeant. Mme CORBIC ajoute qu'en matière d'accompagnement de ses clients, UGITECH a également travaillé sur sa gamme de produits *Green Steel : Climate +* et *Stainless +*. M. PERRET affirme que le seul salut pour les producteurs européens consiste à se différencier de la concurrence extra européenne en promouvant des produits peu carbonés ou recyclés.

Mme CORBIC met d'ailleurs en avant le fait que l'entreprise a organisé deux journées dédiées au développement durable en interne et en organise désormais une par an. Ces journées permettent non seulement de sensibiliser les équipes d'UGITECH au sujet du développement durable, mais également de faire participer des partenaires extérieurs (SDIS, prestataire déchets, transporteurs, lycée R. Perrin, etc.).

L'exploitant a procédé au réexamen de son étude de dangers et mis à jour son POI en le simplifiant afin de faciliter son utilisation opérationnelle. L'entreprise a réalisé un exercice POI le 14 novembre 2023 dont les objectifs étaient les suivants :

| | | |
|-------------|---|-----|
| CSS UGITECH | Compte rendu de la réunion du 16 octobre 2024 | 5/7 |
|-------------|---|-----|

- tester un scénario à proximité d'une source radioactive;
- tester l'évacuation du laboratoire par les soupiraux;
- appréhender un sinistre dans un laboratoire d'analyses chimiques;
- pratiquer l'organisation POI / DOI.

Plusieurs points positifs ont été relevés lors de cet exercice :

- le calme en salle PCE pour gérer la crise;
- le travail en commun avec le SDIS extérieur, la qualité des échanges;
- le binôme aux fonctions DOI et POI;
- la prise en compte de la communication de crise.

D'autres points sont en revanche à améliorer :

- le document POI;
- la sirène d'évacuation;
- la sensibilisation des cadres d'astreinte à la présence des inventaires produits chimiques.

M. SCALIA indique en complément que le PPI sera terminé en fin d'année 2024.

Mme CORBIC dresse la liste des incidents :

- un accident mortel de circulation le 2 mars 2023;
- un feu de groupe hydraulique sous l'équipement ESR le 5 septembre 2023, sans conséquence extérieure.

UGITECH travaille également à divers projets d'avenir, dont l'optimisation des traitements aux rejets 7 et 9. M. PERRET cite d'autres projets à venir :

- l'avancement des projets de réductions hydriques;
- la poursuite du plan de décarbonation (projet hydrogène, projets d'électrification, etc.).

M. le sous-préfet pose la question de la consommation de l'eau pour la production d'H₂. M. PERRET explique que trois technologies sont actuellement sur le marché dans ce domaine. Deux technologies sont davantage consommatrices d'électricité que de gaz. Cependant, l'entreprise travaille aussi sur un électrolyseur à haute température qui réduit la consommation d'eau dans le milieu naturel de 65 %.

UGITECH œuvre également à la réalisation des deux projets ci-dessous :

- l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking sud pour répondre à une obligation légale qui entrera en vigueur en 2025;
- l'adaptation des parkings pour les besoins de FRAMATOME.

Des cabinets d'architecte ont été sollicités pour ces deux projets combinés.

Par ailleurs, l'entreprise travaille sur la phase de transition qu'elle connaîtra lorsque les parkings ne seront plus disponibles le temps des travaux, en 2025-2026. Des équipes de FRAMATOME et d'UGITECH cherchent de concert une solution temporaire.

M. PERRET met l'accent sur le fait que tous les projets de décarbonation ne peuvent pas être portés sur de simples critères économiques, d'où le caractère impératif de certaines subventions pour diminuer le niveau de risque.

M. SCALIA remercie les représentants d'UGITECH et répond à une question de M. MANDERFELD sur la mesure du bruit, qui est réalisée tous les trois ans. UGITECH précise que les contrôles ont eu lieu cette semaine. Mme CORBIC rappelle que la campagne de 2021 montrait la conformité de l'entreprise à tous les points de mesure autour du site. Un dialogue avec les riverains est maintenu pour signaler toute anomalie sonore. M. DIMASTROMATTEO s'interroge sur la méthode de mesure du bruit, et Mme CORBIC explique que les spécialistes positionnent les appareils à des endroits précis en prenant appui sur un point caché pour distinguer les bruits de l'usine de ceux de la circulation.

M. SCALIA présente la campagne d'information des populations, qui en cours depuis le 12 octobre 2023. Des plaquettes ont été distribuées aux riverains. Mme CORBIC rapporte que l'entreprise s'est portée volontaire via un groupe de travail avec les services de l'État pour cette campagne. Lors de la campagne précédente, les communes avaient la charge de distribuer les

plaquettes à la population, tandis que cette année, c'est la Poste qui a assuré la distribution. M. SCALIA signale que le site internet : <https://www.lesbonsreflexes.com> Il dresse la liste des actions à mener en cas d'accident. D'amples informations sont accessibles sur ce site. M. le sous-préfet pose une question sur la nature générale ou particulière de ces campagnes. Mme CORBIC répond que la documentation livre des informations générales, tandis que le site internet détaille les risques particuliers de chaque site.

DISCUSSION

M. BIGUET PETIT informe l'assemblée d'une recrudescence de frelons asiatiques sur un secteur limitrophe de l'usine. Il alerte sur le danger que représentent ces insectes pour la santé humaine. Mme CORBIC prend note de cette information.

M. le sous-préfet est satisfait la bonne tenue de cette CSS, ainsi que le dialogue constant et constructif entre l'exploitant, les institutions et les riverains.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, M. Umberto DIMASTROMATTEO remercie les participants et lève la séance à 17 h 38.

Le représentant du Maire d'Ugine

M. Umberto DIMASTROMATTEO

